

DECISION DG n° 2018 – 223

du **26 SEP. 2018** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n° 2018 – 143 du 12 juin 2018 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2018-144 du 12 juin 2018 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2018-168 du 5 juillet 2018 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » jusqu'au 11 décembre 2018 :

Monsieur DUFOR (Henry)

Monsieur FROELICH (Sébastien)

Article 2 : Le Directeur des médicaments en cardiologie, rhumatologie, stomatologie, endocrinologie, gynécologie, urologie, pneumologie, ORL, allergologie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le

26 SEP. 2018

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe